

DEPARTEMENT Ardèche ARRONDISSEMENT Largentière CANTON Berg-Helvie	Commune de SAINT JEAN LE CENTENIER
	PROCES VERBAL - COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 27 Juin 2022
	L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept , le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN LE CENTENIER étant assemblé en session Ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de M Driss NAJI, Maire.
Présents : NAJI Driss, ARSAC Joël, BOYER Didier, BEQUE Christiane CHENIVESSE Michel, COMBAZ Sabine, DORTHE Michel, GAILLARD Jean-Pierre, GASCHET Patrick, GERBERON Olivier, LE DORÉ Bertrand, Excusés : BIDORET Léa (pouvoir à Joël ARSAC), CROZIER Joël (pouvoir à Sabine COMBAZ), Absents : MAGNIN Mélanie, MOREL Julie	
Secrétaire de séance :	Christiane BEQUE
Mode de scrutin :	Ordinaire

1°) Validation du procès-verbal du 11 Avril 2022

Le Maire indique que le Procès-verbal a été envoyé par mail comme convenu. Le Maire demande s'il y a des remarques. Pas de remarque. Décision : Validation à l'unanimité.

2°) Point sur les différents dossiers en cours

Devenir des basaltes (carrière) : les propriétaires de la carrière (Jean-Luc RAOUX et l'entreprise Pierre CHARRON) ont des projets photovoltaïques sur la carrière. Chaque personne souhaite mener seul son propre projet ; Des rencontres ont eu lieu en Mairie car ils souhaitaient présenter leurs ébauches. Etant un projet sur l'énergie, le maire précise qu'il s'agit d'une compétence de la CDC Berg et Coiron.

Campagne de stérilisation des chats : 26 chats depuis le début d'année, il reste un budget de 320 € soit 4 chats. La campagne recommencera à l'automne

Point sur le déploiement de la Fibre Optique : le local technique situé à la Gare est le point de départ

Fête à Pagnol : la mise en vente des billets a commencé le 22 juin 2022. Le Département de l'Ardèche a attribué une subvention de 1000 € dans le cadre du FIL. Une demande a été faite à la Région AURA. Courrier de l'entreprise DUROCH TP Environnement informant la commune sur son souhait d'acquérir un terrain à la ZA Sausses ;

Le compromis de vente avec Madame GOUNON a été signé le 15 juin

Les ventes concernant la parcelle du réservoir (quartier Les Barjes) ont été signées le 21/06/2022

L'entreprise FARAPPA -DARLIX a pris contact avec la Mairie car elle serait intéressée par le terrain communal ZA Sausses

Projet Création Cantine scolaire : Une rencontre avec le maître d'œuvre afin de faire un point sur l'avancée du dossier. La consultation devrait être lancée fin août.

Départ en sixième des écoliers : une cérémonie aura lieu le mercredi 29 juin à 18h30 en Mairie en présence des enfants, des familles, de l'équipe enseignante, des conseillers et du Principal du Collège Logement communaux au-dessus de la Mairie : Deux départs sont prévus : M. et Mme LEFEBVRE et M. et Mme GHOUAR

Ensemble sportif : le stade commence à s'abîmer (pas d'entretien fait (regarnissage...), des travaux sont donc prévus en septembre. Le Maire propose de réaliser une étude avec le SDE 07 afin d'éclairer le stade. Olivier GERBERON indique qu'il serait intéressant de relancer un projet de panneau solaire au boulodrome

3°) Point sur les travaux de voirie 2022 : Délibération à prendre si nécessaire

Olivier GERBERON ne prend pas part au vote.

Le Maire indique que suite à un état des lieux de la voirie par le technicien dans le cadre de l'Assistance Technique aux Collectivités, une consultation (MAPA) a été faite pour les travaux de réhabilitation des voiries communales 2022 auprès de trois entreprises (Eurovia, Colas, SATP). Le Maire fait part des différents travaux projetés et de l'enveloppe prévisionnelle des travaux établie par le Département de l'Ardèche s'élève à 33 264.60 € HT.

Après ouverture des plis et vérification de leur conformité, le Maire informe que c'est l'entreprise SATP d'Aubenas qui a fait la meilleure offre pour un montant de 37 203.84 € HT (EUROVIA 40 113.25 € HT et COLAS 39 344.40 €). Les travaux devraient commencer fin juillet.

Le Maire fait part des nouveaux dispositifs (subventions) du Département de l'Ardèche concernant les travaux sur voirie communale, le déneigement, et l'aménagement de sécurité le long des routes départementales : Taux d'aide 40% maximum avec un plafond de subvention de 20 000 € par commune.

Le Maire propose de choisir l'entreprise la mieux disante soit SATP d'Aubenas et demande l'autorisation de déposer une première demande de subvention dans le cadre de ces travaux de voirie 2022. Décision : Accord à l'unanimité

4°) Taxes d'assainissement : Tarifs à compter du 1^{er} juillet 2022 : délibération à prendre

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs des différentes taxes d'assainissement du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Le Maire rappelle que pour une consommation de 120 m³, le montant de l'abonnement ne doit pas dépasser 40% du total de la facture.

Le Maire rappelle que le budget assainissement est confortable.

Il rappelle les tarifs en vigueur :

Taxe pour tous les branchés		77.91	Euros/an/compteur
Taxe sur le m ³ d'eau	Jusqu'à 50 m ³	1.68	Euros/m ³
	de 51 à 100 m ³	0.43	Euros/m ³
	> 100 m ³	0.38	Euros/m ³

Après discussion, le Maire propose de ne pas procéder à d'augmentation cette année et donc de maintenir les tarifs en vigueur. Décision : Accord à l'unanimité

5°) Point sur la rentrée scolaire 2022-2023 (effectif, services périscolaires...) : Création d'un contrat pour le service cantine, fixation des tarifs des services périscolaires...

Services périscolaires : La réservation et le paiement en ligne sera opérationnel à la rentrée des vacances de la Toussaint. Une réunion d'information et de démonstration du logiciel sera organisé courant septembre.

Repas cantine : une rencontre a eu lieu avec Le Bistrot de St Jean qui nous ont fait part de l'augmentation de 15 centimes du coût des repas à la rentrée, compte tenu du contexte. Bien que le bail se termine le 27 novembre 2022, ils nous ont indiqués pouvoir continuer la fourniture des repas pour le reste de l'année scolaire. Une nouveau point sera fait en fonction de la reprise de l'auberge.

L'effectif scolaire, à ce jour est de 95 enfants qui seront répartis sur les 4 classes (les niveaux seront déterminés lors du conseil d'école du 28 juin).

Agents scolaires : Christophe et Stéphanie restent en place. Caroline n'a pas souhaité renouveler son contrat. Le contrat aidé de Lydie a pu être renouvelé 6 mois, malgré les restriction au niveau des contrats aidés. Sabine COMBAZ indique qu'il serait bien de maintenir le plus possible Lydie sur le poste compte tenu de son expérience et de son intégration dans l'équipe qui donne entièrement satisfaction. Le Maire rappelle que le budget école est très important, que deux agents titulaires sont en place et que des postes sont nécessaires uniquement en cas de dédoublement de la maternelle, bien que pour des grandes sections la présence d'une ATSEM n'est pas obligatoire.

Le Maire a pris contact avec Pôle emploi pour créer un nouveau contrat aidé afin de remplacer Caroline ; il précise que cela risque d'être difficile car très peu de contrats aidés sont acceptés. Le Maire demande l'autorisation de créer un contrat aidé ou un contrat à durée déterminée pour le poste cantine et entretien des bâtiments communaux d'une durée de 24 heures. Décision : Accord à l'unanimité.

Tarifs des services périscolaires, année 2022-2023 :

Le Maire rappelle les différents tarifs en vigueur pour les enfants commune et hors commune. Compte tenu de l'augmentation du prix du repas par le prestataire, il propose de suivre l'augmentation pour le service repas et de maintenir les tarifs des services garderies, soit :

- enfants scolarisés domiciliés sur la commune :
 - o Prix d'un repas cantine : 3.95 €
 - o Garderie « Pause méridienne » pour les enfants ayant un PAI qui stipule qu'ils doivent fournir leur propre repas : 1.00€

- Prix Garderie Matin (7h30 à 8h35) : 1.45 €/enfant
- Prix Garderie soir (16h30 à 18h45) :
 - Inscription de 16h30 à 17h45 : 1.70 €/par enfant
 - Inscription de 16h30 à 18h45 (concerne les enfants qui restent en garderie de soir au-delà de 17h45) : 2.20 €/par enfant
- enfants scolarisés non domiciliés sur la commune :
 - Prix d'un repas cantine : 4.05 €
 - Garderie « Pause méridienne » pour les enfants ayant un PAI qui stipule qu'ils doivent fournir leur propre repas : 1.50€
 - Prix Garderie Matin (7h30 à 8h35) : 1.55 €/par enfant
 - Prix Garderie soir (16h30 à 18h45) :
 - Inscription de 16h30 à 17h45 : 1.80€/par enfant
 - Inscription de 16h30 à 18h45 (concerne les enfants qui restent en garderie de soir au-delà de 17h45) : 2.30 €/par enfant

Décision : Accord à l'unanimité

Budgets fournitures scolaires :

Le Maire propose de maintenir les budgets attribués par enfant, soit 30 € pour les consommables, 10 € pour les manuels et 40 € pour les sorties/projets/fournitures pédagogiques. Il indique qu'il est nécessaire de bloquer une date (non négociable) pour l'utilisation des budgets de l'année en cours, et propose le 15 Avril. Décision : Accord à l'unanimité.

6°) Création d'un contrat aidé pour un poste d'Agent technique polyvalent en milieu rural

Le Maire indique que le contrat aidé de Ludovic ROUHANI n'a pu être renouvelé au 5 juillet, compte tenu des restrictions établis par l'Etat. Actuellement, il travaille jusqu'au 31 juillet sur un CDD « Accroissement temporaire d'activité ». Le Maire rappelle que le budget agent représente une enveloppe importante, il propose donc de créer un nouveau contrat aidé de 6 mois d'une durée hebdomadaire de 26 heures et donc de recruter un nouvel agent. Si cela n'est pas possible, de nouvelles solutions devront être trouvées. En attendant, l'agent en place est prêt à travailler en complément de l'agent technique titulaire. Décision : Accord à l'unanimité.

7°) Lotissement Marcoux : avenant au bail à construction : Décision à prendre

Le Maire fait un point sur le dossier et présente le projet des nouveaux logements suite à une réunion avec ADIS. Le permis de démolir est en cours d'instruction. Il sera donc nécessaire de prendre un avenant au bail en cours. Le Maire propose de reporter la question à un autre Conseil. Décision : accord à l'unanimité

8°) Adoption du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2023 et à l'expérimentation du compte financier unique sur les comptes 2023 pour les différents budgets de la commune

Le Maire présente le dossier sur l'adoption anticipée de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023. Il précise que le référentiel M57 a pour vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités à compter du 1^{er} janvier 2024, en remplacement de l'actuelle M14 ; qu'il impose l'adoption d'un règlement budgétaire et financier par la commune. Ainsi il offre aux collectivités qui l'adoptent des règles assouplies en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues. Les états financiers établis en M57 apportent une information financière enrichie, et la vision patrimoniale de la collectivité est améliorée. Enfin, il constitue le support de l'expérimentation du compte financier unique (CFU) sur les comptes de 2023. Compte tenu de la taille de la commune <3500 habitants, le référentiel adopté sera le référentiel simplifié.

Le Maire propose de passer à ce référentiel dès le 1^{er} janvier 2023, permettant ainsi d'avoir plus de disponibilités du SGC d'Aubenas et de Numérian (logiciels). Décision : Accord à l'unanimité.

9°) Définition des modalités de publicité des actes à compter du 1^{er} juillet 2022 : Délibération à prendre

Le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités, qui sera applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, a posé le principe de la publication des actes ni réglementaires ni

individuels pris par les autorités communales par voie électronique. Néanmoins, il existe une dérogation pour les communes de moins de 3 500 habitants : elles peuvent choisir, par délibération, un autre mode de publication : Soit par affichage ; Soit par publication sur papier ; Soit par publication sous forme électronique.

Le Maire propose d'opter pour la modalité de publicité suivante : Publicité des actes de la commune par affichage. Il précise que cette décision pourra être modifiée après nouvelle décision du Conseil Municipal. Décision : Accord à l'unanimité

10°) Création d'un poste de troisième adjoint et élection d'un Adjoint

Le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à la création d'un troisième adjoint pour le bon déroulement des dossiers de la commune et permettre un meilleur suivi des services Communaux.

Après renseignement de la Sous-Préfecture sur les démarches à accomplir, le Maire propose de délibérer sur la création du poste de 3^{ème} adjoint : Il rappelle que conformément au code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un Maire et un ou plusieurs Adjoints, que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil : soit un effectif maximum de 4 adjoints. Décision : Accord à l'unanimité

Le Maire rappelle les différentes étapes et fait appel à candidature : Sabine COMBAZ se présente pour le poste. Le bureau des élections est constitué par : Le Maire ; un secrétaire : Bertrand LE DORÉ ; deux Assesseurs : Didier BOYER et Michel CHENIVESSE

Le Maire fait part du résultat de l'élection : Sabine COMBAZ : 12 suffrages obtenus et un blanc

Le Maire informe qu'il y a lieu de valider le Procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en prenant une délibération. Décision : Accord à l'unanimité.

11°) Divers

Inauguration d'une nouvelle entreprise : les saveurs Ardéchoises le vendredi 1^{er} juillet

Revoir l'implantation des panneaux de signalisation de la montée de la Calade (inversée)

Le Maire informe qu'une pétition a été mis en ligne suite au lancement du projet « voie verte » présenté par la CDC Berg et Coiron

Olivier GERBERON indique qu'une étude va être faire pour un aménagement de la sortie de l'Impasse de la Turne ; qu'il va relancer la DIR pour les délaissés de la RN 102

De nombreuses plaintes sont faites en Mairie et aux niveaux des conseillers en raison des incivilités faites au niveau des poubelles et des déjections des animaux.

La séance est levée à 22h35.

Fait à Saint Jean le Centenier, le 25 juillet 2022.

Driss NAJI,
Maire de Saint Jean le Centenier.